Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213503386-20260420-D021_2026-DE

COMMUNE DE TORCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yannick Fouet, maire.

Etaient présents : M. Yannick Fouet, Mme Bernadette Reucheron, M. Emmanuel Heinry, Mme Céline Le Dortz, M. Hubert Godeloup, Mmes Myriam Doudet, Séverine Renaux, M. Cristiano Fonseca, Mmes Nathalie Lebreton, Estelle Ragaleux, Nelly Mauve, MM. Florian Girard, Julien Bétin, Bruno Travers, Yvonnick Trébon

Etaient absents : Néant

Date de convocation : 14 avril 2026

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15
- absents : 00
- pouvoirs : 00

Mme Bernadette Reucheron Reucheron a été nommée secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

021-2026 | EXECUTIF – DESIGNATION REFERENT DEONTOLOGUE

Le maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L.1111-1- du CGCT tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter des conseils utiles au respect des principes déontologiques consacrées par la charte de l'élu local défini dans l'article stipulé ci-dessus. Le décret 2022-1520 du 6 décembre 2022 fixe les modalités d'application à compter du 1er juin 2023.

Le maire propose :

- la candidature de Monsieur Michel Desrues en tant que référent déontologue,
- de prendre en charge les frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

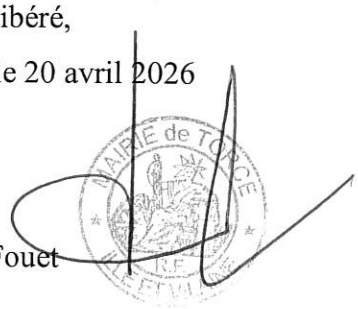
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- de nommer Michel Desrues, référent déontologue de la commune de Torcé
- de prendre en charge de prendre les frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale engager par la fonction de référent déontologue de la collectivité.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré,

A Torcé, le 20 avril 2026
Le maire,



Yannick Fouet